

**DISCOURS DE M. LE PREFET A LA SESSION DE LA CHAMBRE
D'AGRICULTURE DU 19 OCTOBRE**

Seul le prononcé fait foi

Tulle, le 19 octobre 2015

Monsieur le Président du Conseil départemental,
Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture,
Mesdames et Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture,
Mesdames et Messieurs les chefs de service de l'État,

Avant de commencer, je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux membres de la chambre que vous venez d'accueillir : Monsieur Michel COUDERT et Monsieur Frédéric DEMANNEVILLE. Souhaitons leur bonne chance dans leur participation aux travaux de la chambre.

Je voudrais également remercier Magali Bouleau, Directrice de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze, qui nous quitte. Je n'ai pas eu l'occasion de travailler très longtemps avec vous, mais je sais tout le travail réalisé et je vous en remercie.

J'attache beaucoup d'importance à être présent lors de vos sessions afin d'assurer les agriculteurs de la Corrèze de l'engagement de l'État à leurs côtés. C'est aujourd'hui la première fois que je viens devant vous, mais, si nous ne nous connaissons pas encore depuis très longtemps, je suis conscient du travail et je tiens à saluer la Chambre pour le soutien et l'accompagnement qu'elle offre aux agriculteurs. Elle est un partenaire de premier plan pour l'État.

Depuis mon arrivé dans le département, il ne s'est pas passé un jour sans que je consacre une part, généralement assez significative, de mon temps à la situation

agricole. Aujourd'hui, je crois distinguer parmi tous les sujets qui animent vos travaux au moins quatre points sur lesquels je souhaiterais revenir.

Je souhaiterais parler d'abord de ce qu'il est convenu d'appeler, la crise agricole, mais qui est essentiellement la déclinaison dans le monde agricole de la terrible crise économique qui affecte notre pays. Ensuite j'évoquerais devant vous la crise sanitaire, que nous connaissons depuis la découverte dans l'Allier d'un cas de fièvre catarrhale ovine le 11 septembre dernier. Je reviendrais après sur la sécheresse de cet été et de ses conséquences. Enfin, j'aborderai la réforme territoriale et administrative qui a été portée à l'ordre du jour de cette session.

1. La crise agricole

En premier lieu, commençons par revenir sur la crise agricole. Cette crise a été déclenchée par la baisse des prix de cet été. Elle n'est bien sûr pas résolue, mais a appelé des mesures de deux types pour la circonvenir : des mesures d'urgence, que le gouvernement a prises et qui doivent continuer d'être mises en œuvre, et des mesures structurelles, qui doivent fixer un cadre juste pour les activités agricoles à long-terme.

1.1. Des mesures d'urgence pour soutenir les éleveurs

Vous le savez, le 3 septembre dernier, le Premier ministre a annoncé un certain nombre de mesures pour renforcer et compléter le plan national de soutien en faveur de l'élevage français présenté le 22 juillet dernier.

Ces annonces devraient notamment se traduire pour la Corrèze par un abondement de l'enveloppe du fonds d'allègement des charges (FAC) – qui est porté au total à 1,402 M€ - ainsi que des crédits du fonds d'action sanitaire et sociale (FASS) de la MSA qui atteint désormais 592 k€, soit au total près de 2 M€ débloqués pour notre département, hors mesures fiscales.

La cellule départementale d'urgence, qui s'est réunie le 14 octobre dernier, a décidé d'étendre les critères d'accès au FAC afin qu'un maximum d'éleveurs en difficulté puissent en bénéficier. À cette date, ce sont près de 48 dossiers qui ont été déposés, pour un montant total de 158 000 €. Il est indispensable que l'enveloppe FAC de la Corrèze puisse être consommée, notamment pour justifier d'éventuels besoins complémentaires ultérieurs.

1.2. Des simplifications administratives dans le domaine environnemental

Parmi les revendications des agriculteurs, celle du besoin de simplification administrative a été particulièrement entendue. C'est pourquoi, le Premier ministre a engagé un vaste chantier autour de la simplification, notamment en matière de réglementation environnementale, en annonçant une pause sur la « sur-transposition » des directives européennes jusqu'en février prochain.

Afin de faciliter l'application des bonnes conditions agricoles et environnementales, la ministre chargée de l'écologie a demandé l'établissement d'une cartographie locale des cours d'eau avec, pour objectif, de couvrir les deux tiers du territoire d'ici la fin de l'année. En Limousin, l'exercice est en cours sous pilotage de la DREAL. Le choix fait est celui d'une cartographie progressive ; une première carte devrait être disponible début 2016, accompagnée d'un guide d'identification des cours d'eau. Le travail de cartographie, associant la profession agricole, se poursuivra ensuite.

La chambre d'agriculture, la DDT et leurs partenaires finalisent par ailleurs la production d'un guide technique et méthodologique sur l'abreuvement des animaux. Cet outil devrait faciliter la conduite des exploitations en proposant aux éleveurs un panel de solutions pratiques pour sécuriser l'abreuvement des animaux.

1.3. Une nouvelle PAC qui entre désormais en application

A plus long terme, la nouvelle PAC qui entre désormais en application devrait également être une réponse aux interrogations que sont celles de votre profession. Le Limousin, et la Corrèze en particulier, seront gagnants d'une PAC clairement rééquilibrée en faveur de l'élevage. Le total des aides pour notre département devrait progresser de près de 20 % d'ici 2019.

Ces nouvelles dispositions, certes plus complexes mais plus justes, nécessitent un travail d'instrumentation et d'instruction considérable. La grande majorité des États membres ne seront pas en capacité de verser les aides en décembre.

Pour ne pas pénaliser les agriculteurs et notamment les éleveurs qui traversent une crise conjoncturelle difficile, le Gouvernement s'est engagé à verser, sous forme d'apport de trésorerie remboursable, 95 % du montant des aides PAC perçues par les agriculteurs en 2014.

Dans un souci de simplification là encore, aucune demande supplémentaire ne sera nécessaire pour ceux qui ont déjà bénéficié d'une avance de trésorerie en octobre. Cela concerne en Corrèze 2 211 agriculteurs, soit plus de moitié des déclarants PAC en 2015.

Il est indispensable que les agriculteurs qui n'ont pas encore demandé d'avance de trésorerie, puissent déposer leur demande avant le 31 octobre. Des formulaires très simplifiés sont disponibles sur le site Internet de l'État.

2. La crise sanitaire de FCO et les mesures sanitaires prises par les services de l'État

Je l'ai dit la crise a commencé le 11 septembre dans un autre département que la Corrèze. A ce jour, la situation est stable en Corrèze : aucun foyer de FCO n'a été détecté malgré 4 suspicions qui se sont avérées *in fine* négatives, pas de nouvelle suspicions enregistrées depuis le 09 octobre 2015.

Des assouplissements en terme de zonage ont été adoptés suite au CNOPSAV du 13 octobre dernier. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a pris la décision le 15 octobre de fusionner la Zone de Protection (ZP) et de la Zone de Surveillance (ZS) en une seule Zone Réglementée (ZR) pour faciliter les mouvements.

Ainsi, les mouvements au sein de l'ensemble de la zone réglementée (= périmètre de 150 kms autour des foyers) sont donc désormais libres. En revanche, les mesures de restriction pour la sortie vers la zone indemne sont maintenues : il s'agit de préserver le plus possible cette zone et d'apporter du crédit aux pays importateurs (Italie, Espagne, Turquie....).

Un point a néanmoins été fortement discuté concernant les modalités de mouvements de la zone réglementée (ZR) vers la zone indemne (ZR), hors dérogation pour les abattages et les animaux d'engraissement. Ce point a largement été débattu lors du CNOPSAV dans le juste prolongement des questions que nous avons eues en Corrèze. Il n'y a pas à ce stade de doses de vaccins suffisantes pour permettre tous les mouvements d'animaux sous couvert de la vaccination.

De nouveaux stocks de vaccins pourraient être disponibles à partir de février 2016 (Finalement / annonces DGAL : moins pour les bovins : 820 000 doses pour les bovins au lieu de 900 000 , et plus pour les ovins : 120 000 doses- Cette diminution est répartie sur les doses initialement réservées pour les foyers (et non distribuées aux départements) et les pertes liée aux modalités d'utilisation- concrètement : impact

Corrèze : à ce stade semble négligeable). Il a donc été conclu qu'à ce stade, seule la vaccination (quand les doses seront disponibles) et l'utilisation de la période d'inactivité vectorielle pouvaient permettre de faire sortir les animaux de la zone réglementée, sans quoi notre stratégie basée sur le maintien d'une zone indemne serait mise à mal par nos pays voisins et exportateurs.

Parallèlement, les négociations bilatérales avec les pays vers lesquels les broutards sont exportés ont bien progressé.

Des accords ont d'ores et déjà été trouvés avec l'Espagne et l'Algérie pour envoyer des animaux ayant fait l'objet d'une désinsectisation et d'une analyse pour détecter la présence ou non du virus (test dit « PCR »).

Enfin, s'agissant des échanges, les négociations entre la France et l'Italie, pays vers lequel la Corrèze exporte une part importante de jeunes bovins, ont permis d'aboutir vendredi 16 octobre dernier à un accord. Pour les animaux de plus de 3 mois, à un accord de commercialisation après une période de 10 jours suivant la primovaccination (10 jours après la seconde injection de primovaccination chez les bovins, et 10 jours après l'unique injection chez les ovins). Pour les animaux plus jeunes (moins de trois mois), les négociations se poursuivent.

Ces bons résultats n'ont pu être obtenus aussi rapidement – bien sûr quand il y a urgence rien ne va jamais assez vite – que par la qualité du travail fourni par les services de l'État que je voudrais saluer.

Négociations difficiles! Pour préserver la pérennité de ces accords : être tous vigilants au respect des conditions d'application (cf impact de failles éventuelles dans ce dispositif collectif- rappel : pas de PCR de mélange de plusieurs animaux- contrôles renforcés prévus à l'arrivée des animaux).

Concernant les vaccinations des bêtes, elles sont déjà bien engagées en Corrèze, avec une priorité donnée aux animaux destinés à l'exportation et à la sélection génétique (60 400 doses ont été distribuées entre le 28 septembre et le 12 octobre aux vétérinaires pour vacciner 30 200 animaux). Les séries de secondes injections chez les bovins sont déjà engagées depuis la semaine dernière pour certains troupeaux. Je ne peux que relayer le message porté conjointement par la DDCSPP, le GDS, la chambre d'agriculture : vacciner dès à présent!.

J'ai noté le pragmatisme local qui a permis l'évolution de l'âge de la vaccination par rapport à ce qui avait initialement été défini (passage de 6 mois à 4 mois).

Avancée de la vaccination en Corrèze : Nous n'avons pas d'outil spécifique pour évaluer précisément la vaccination en temps réel des animaux. Pour apprécier cela, nous nous appuyons sur les commandes de vaccins par les vétérinaires et les retours de quelques cabinets représentatifs. À partir de cela nous pouvons indiquer que la très grande majorité des broutards destinés à être vendus avant la fin de l'année auront leur 1ère injection entre le 30 septembre et le 17 octobre : ils pourront donc être exportables 10 jours après la 2ème injection soit entre le 01 et le 30 novembre.

En outre, les vaccins constituant la réserve départementale pourront être mobilisés après expertise des besoins du terrain à partir de novembre 2015.

Il est également possible pour les départements ZR , après consultation des partenaires locaux, d'utiliser les doses de vaccins prévues initialement pour l'export ou l'échange de broutards et non consommées pour vacciner d'autres catégories d'animaux. Ceci sera étudié dans les prochaines semaines collectivement avec la DDCSPP (*clés de répartition à définir et vigilance pour limiter au maximum les pertes de vaccins*)

Il est également envisagé, au niveau national, courant novembre, d'étudier l'opportunité de reventiler les doses initialement attribuées aux départements situés en ZI aux départements situés en ZR.

Concernant les coûts qu'engendre chaque jour cette crise sanitaire, sachez, que l'État prendra en charge les coûts de vaccination, y compris la réalisation des analyses PCR pour les veaux de 8 jours destinés à l'exportation.

- Les vaccins sont pris en charge, ainsi que les deux visites de vaccination pour les bovins. C'est-à-dire les visites nécessaires pour la première et la deuxième injections.
- La tarification des visites et les déplacements supplémentaires dans le cadre d'éventuels étalements relatifs à l'organisation se feront sur la base de la convention bipartite conclue entre vos représentants et ceux des vétérinaires, en date du 29 septembre 2015 et en cours de signature.

A long terme, l'hypothèse d'une éradication a été écartée. L'orientation proposée par le CNOPSAV est une vaccination facultative laissée à votre choix, soit pour la protection de vos élevages, soit pour les échanges/exports (par vaccination vétérinaire).

Sur ce dossier encore, je tiens à souligner la réactivité de l'ensemble des acteurs. Toutes ces actions ont été menées collectivement, dans le but commun de libérer le plus rapidement les animaux, en facilitant au maximum la circulation l'information dans un contexte très évolutif.

3. Une demande de reconnaissance de calamités due à la « sécheresse » en cours de consolidation

J'en viens à présent à mon troisième point : la sécheresse de cet été et la demande de reconnaissance de calamités agricoles que nous avons émises.

Suite à l'épisode de sécheresse et de canicule de cet été, j'ai fait remonter au ministère dès le 22 septembre dernier une demande de reconnaissance anticipée de

l'état de calamité agricole au titre des pertes subies par les éleveurs sur leurs productions de fourrages.

La commission nationale de gestion du risque agricole (CNGRA), dans sa réunion du 14 octobre, a acté le caractère agro-climatique exceptionnel qu'a connu le département au printemps et durant l'été 2015. Néanmoins, les dernières données disponibles ne permettent pas, **à ce stade**, de statuer avec certitude d'un déficit fourrager suffisant pour justifier une reconnaissance anticipée pour tout notre département.

La commission a ainsi décidé de reporter sa décision, sur la base de données complémentaires, disponibles en fin de saison : bilan définitif Isop au 20 octobre ; analyses satellitaires commandées à un cabinet spécialisé (Geosys) ; bilans fourragers annuels de fermes de référence ; tout résultat d'enquêtes statistiques. **Il ne s'agit donc en aucun cas d'un rejet de notre dossier qui doit être complété et sera examiné en priorité lors d'un prochain CNGRA le 25 novembre.**

J'ai donc demandé à la DDT, en lien avec la chambre d'agriculture, d'actualiser et de consolider le dossier technique qui sera présenté lors du comité national de gestion des risques en agriculture exceptionnel du 25 novembre. Dans cette optique, le comité départemental d'expertise sera réuni début novembre pour examiner et valider la demande définitive de reconnaissance à remonter au niveau national.

Pour information, sur les 10 dossiers départementaux examinés par le CNGRA du 14 octobre pour une demande de reconnaissance anticipée, seuls 4 dossiers ont obtenu un avis favorable, car ils avaient un indice Isop supérieur à 40 %. Parmi ces 4 départements, 2 seulement ont obtenu cette reconnaissance pour l'ensemble de leur département. Deux autres départements ont obtenu une reconnaissance partielle, et devront justifier des pertes suffisantes en fin d'année pour les zones moins touchées.

4. Une réforme territoriale qui ne se fera pas au détriment des territoires ruraux

J'en arrive à présent au dernier sujet que je souhaite évoquer ici devant vous : la réforme territoriale. Je veux avant tout vous assurer qu'elle ne se fera pas au détriment des territoires ruraux. L'implantation du siège de la DRAAF de la future région « Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes » témoigne de ce souci constant de préserver les équilibres territoriaux. Le Conseil des ministres a par ailleurs clairement réaffirmé sa volonté de renforcer le niveau départemental.

Le préfet Dartout, préfet préfigurateur pour la « grande » région, a confirmé que la DRAAF à Limoges serait bien une direction régionale de « *plein exercice* » avec un siège qui concentrerait l'essentiel des missions de pilotage stratégique.

La DRAAF à Limoges devrait également accueillir un pôle « élevage et santé animale » qui aura vocation à travailler pour l'ensemble des filières de production animale de la grande région. De manière analogue, un pôle « grandes cultures » sera créé à Poitiers et un pôle « viticulture, maraîchage et arboriculture » à Bordeaux.

Je sais que les professionnels agricoles du Limousin, et notamment vous, Monsieur le président, vous êtes très largement impliqués et mobilisés pour que ce pôle « élevage et santé animale » puisse voir le jour.

Je reste convaincu de la force que représente l'agriculture dans notre département. L'agriculture en Corrèze, ce sont des emplois, des produits de qualité, des innovations et des professionnels passionnés. Et sur toutes ces questions, la Chambre est un interlocuteur indispensable pour les agriculteurs. Elle est un appui en matière de formation, de conseil, d'expertise. Je me félicite à ce titre de la qualité du dialogue que l'État entretient avec la profession et la Chambre. Pour tous les sujets

difficiles que vous affrontez, seules des relations franches, régulières et constructives, nous permettront de trouver des solutions.

Je vous remercie.